

Schéma de la cellule d'alerte et d'écoute pour les étudiants – Université du Littoral Côte d'Opale – GT Discrimination ONDES

Le 4 octobre 2022

Catherine Minet-Letalle, Maîtresse de conférences en Droit privé, HDR, Vice-Présidente déléguée à l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes

Voir le **site** : <https://egalite.univ-littoral.fr/> et le **schéma en fichier joint** « présentation circuit cellule ULCO »

Pour information, à l'ULCO : 10 000 étudiants, 1000 personnels

Groupe de travail

Le dispositif a été mis en place par un **groupe de travail** réunissant aujourd'hui :

Vice-Présidente en charge de la Commission Formation et de la Vie Universitaire : Sabine DUHAMEL

Vice-Président en charge de la Communication et de la Culture, Directeur de Cabinet : Carl VETTERS

Vice-présidente déléguée à l'égalité, la lutte contre les discriminations et les VSS, Catherine Minet-Letalle

3 directeurs du Centre de Gestion Universitaire : Vice-Président délégué, Directeur du CGU de Boulogne-sur-Mer : Thierry RIGAUX ; Vice-Présidente déléguée, Directrice du CGU de Calais/Saint Omer : Béatrice RANDOUX ; Vice-Président délégué, Directeur du CGU de Dunkerque : Saad BOUHSINA

Vice-Président Etudiant : Cyrille Grandclément

Juriste de l'ULCO : Marie-Sophie Thévenet

Représentante du service santé : Psychologue, Valérie Avella

Représentante BIATSS : Catherine Wadoux

Représentante enseignante chercheuse : Laperche Blandine Professeure Economie de l'Innovation

Le groupe de travail continue de se réunir au moins une fois par semestre pour faire un point des dispositifs et proposer des actions et communications.

Circuit quand un.e étudiant.e est victime de discrimination ou de VSS

Un.e étudiant.e, victime de discrimination, de harcèlement ou de violences sexuelles et sexistes à l'Université, a **deux solutions** :

- écrire un mail à l'adresse suivante : stop.discrimination@univ-littoral.fr
- rencontrer un.e référent.e sur votre campus. La liste des référents ULCO est disponible sur le site <https://egalite.univ-littoral.fr/>

Un **entretien** sera proposé avec Catherine Minet-Letalle, Maîtresse de conférences en Droit privé, Vice-Présidente déléguée à l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes à l'ULCO et Sabine Duhamel, Professeure d'Université en Géographie, Vice-Présidente en charge de la Commission Formation et de la Vie Universitaire à l'ULCO

A la suite des discussions lors de la réunion du 4 octobre, le premier entretien va désormais être effectué par la psychologue Valérie Avella du Service de santé de l'université.

A l'issue de l'entretien,

- Un **accompagnement** pourra être proposé :
 - Avec la psychologue Valérie Avella du Service de santé de l'université

- Avec l'Association France victimes pour une prise en charge psychologique et/ou un accompagnement juridique
- La **Cellule d'alerte et d'écoute** pourra être saisie

Composition de la cellule d'écoute et d'alerte :

- Vice-Présidente en charge de la Commission Formation et de la Vie Universitaire, Sabine Duhamel
- Vice-Présidente déléguée à l'égalité, lutte contre les discriminations et les VSS, Catherine Minet-Letalle
- 1 des 3 directeurs du Centre de gestion Universitaire selon le lieu de l'alerte de préférence : CGU de Boulogne-sur-Mer, de Calais/Saint-Omer et de Dunkerque
- Une Représentante du service santé, Valérie Avella, Psychologue
- Une infirmière du service santé

Mission de la cellule d'écoute

La cellule d'alerte et d'écoute a pour mission **l'écoute et l'accompagnement des victimes, la proposition d'actions et l'alerte au Président de l'Université.**

La cellule fonctionne en deux temps.

Dans un premier temps, la cellule est chargée du premier recueil de la parole, de la rédaction d'un compte rendu et si besoin d'une alerte rapide au Président de l'Université pour une éventuelle mesure conservatoire.

La rédaction d'un signalement au procureur de la République sera formalisée le cas échéant, dans les conditions de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Dans un deuxième temps, la cellule effectue des préconisations d'actions au Président de l'Université (notamment la tenue d'une enquête préalable à l'éventuelle convocation de la section disciplinaire, si cette dernière n'a pas encore été sollicitée par la victime). La cellule pourra inviter toute personne ressource utile pour la situation étudiée (personnel ou étudiant), en qualité de témoin notamment.

La Cellule effectuera également un suivi global des faits relevant de sa compétence au sein de l'université en vue de l'établissement d'un bilan annuel.

La section disciplinaire est saisie par la ou le président.e de l'université ou la ou le recteur ou rectrice de région académique.

Problèmes soulevés

- **Difficultés pour enclencher la cellule d'écoute** quand le premier entretien était réalisé par Catherine Minet-Letalle, Maîtresse de conférences en Droit privé, Vice-Présidente déléguée à l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes à l'ULCO et Sabine Duhamel, Sabine DUHAMEL, Professeure d'Université en Géographie, Vice-Présidente en charge de la Commission Formation et de la Vie Universitaire à l'ULCO : les étudiants victimes ou témoins préfèrent une solution amiable et discrète (médiation) *A la suite des discussions lors de la réunion du 4 octobre, le premier entretien va désormais être effectué par la psychologue Valérie Avella du Service de santé de l'université.*

- Difficultés de convaincre un étudiant qui a rencontré le **personnel du service santé de signaler le problème**
- Questions autour de l'application de **l'obligation de signalement** (article 40 du Code de procédure pénale)
- Projet de **convention avec le parquet** en cours autour de l'obligation de signalement et de la transmission d'information (procédure disciplinaire alors que l'enquête diligentée par le parquet est en cours)
- Quand le signalement a été fait par **un témoin ou par un courrier anonyme** : comment vérifier la véracité des faits ?